

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX N°1

RD 199 - Réfection des couches de roulement en enrobés entre ARCAL et CANTIZAC

Communes de SENE et VANNES

Travaux à compter du 24 août jusqu'au 4 septembre



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Agence Technique
Départementale Sud-Est

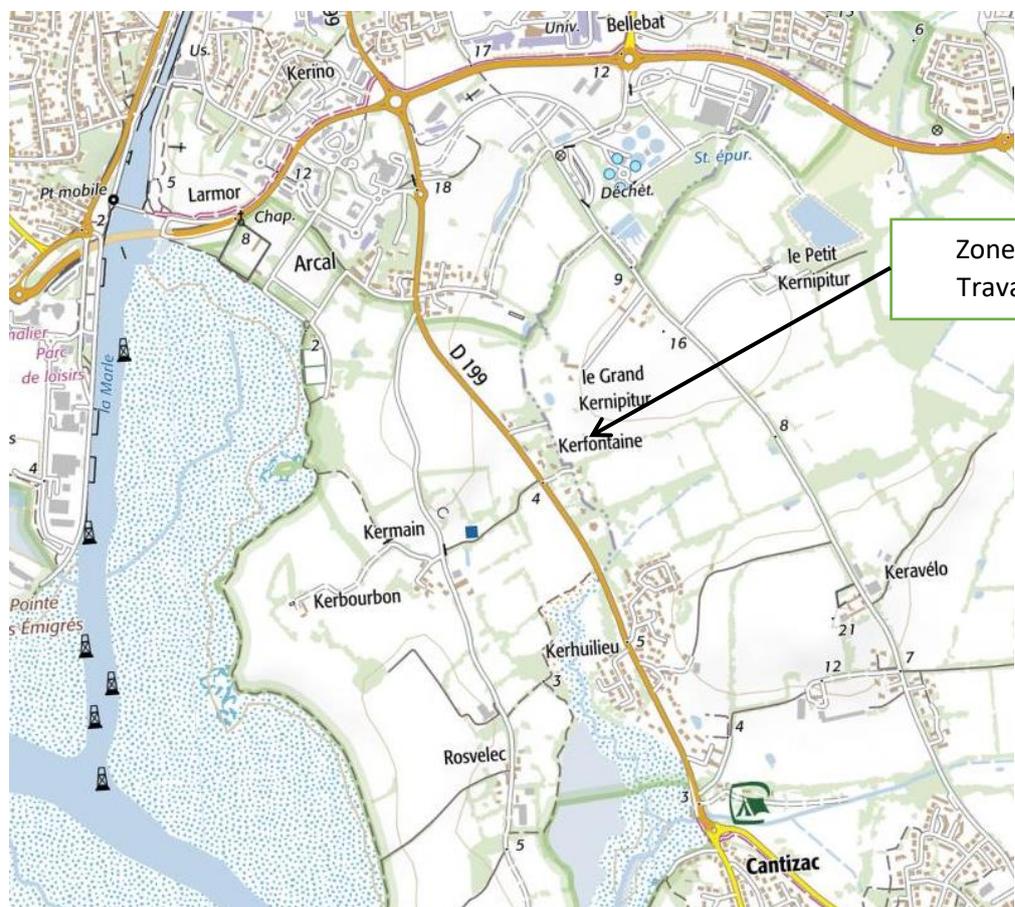
Objet de l'opération

Dans le cadre de son programme annuel d'intervention sur chaussée, le département a programmé la réfection des couches de roulements sur la RD 199 entre le giratoire d'Arcal sur la commune de VANNES et le giratoire de Cantizac sur la commune de SÉNÉ.

S'agissant de la liaison routière principale entre les deux communes, le département a associé les communes de Vannes et Séné, qui participent financièrement à la réalisation des continuités des pistes cyclables, de leur compétence.

Au vu des trafics importants enregistrés sur cette section, les travaux seront réalisés en partie de nuit pour minimiser la gêne aux usagers.

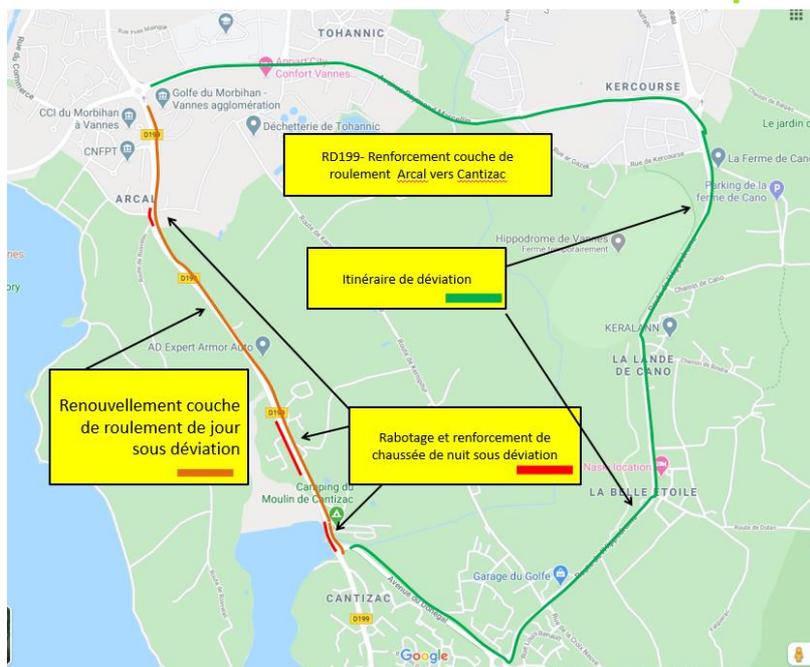
Plan de situation



Organisation des travaux - Phasage

- Trois sections seront traitées de nuits compte tenu des travaux préparatoires de rabotage le long des bordures avant la mise en œuvre de la couche de roulement
- La section courante sera traitée de jour avec une déviation du trafic pour la mise en œuvre de la couche de roulement et la réalisation de la signalisation horizontale de l'itinéraire.

Information et déviations durant les travaux de réparation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement (suivi chantier : DRA/ATD Sud Est)

Montant de l'opération : 185 000 €

Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS Centre Ouest

Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan pour la couche de roulement. Les communes de vannes et Séné interviennent pour l'a réalisation de la piste cyclable.

Démarrage du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur le démarrage du chantier, conformément au guide de l'OPPBT (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) sorti le 2 avril dernier et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre un démarrage de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
Restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 - email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

ou voie électronique dans la rubrique :

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.